

Charte des parents correspondants

Les parents-correspondants de classe occupent une fonction essentielle au sein de l'établissement : ils représentent les parents, facilitent les échanges avec l'équipe éducative et jouent parfois un rôle de médiateur. Pivot au sein de l'établissement, leur rôle consiste par ailleurs à faire remonter à l'APEL toutes les questions pouvant appeler une réponse liée ou non à un problème. Par la responsabilité qu'ils exercent au sein de l'établissement, ils participent, au nom de l'APEL à la mise en œuvre du projet éducatif de Ste Elisabeth.

Le parent-correspond de classe est invité en ce sens à :

- Transmettre toutes les informations envoyées par l'APEL
- Servir les intérêts de toute la classe, parents et enfants (et pas uniquement de votre enfant)
- Assurer un rôle d'accueil et d'information auprès des parents de la classe
- Être un lien entre les familles et l'APEL
 - o informer l'APEL de toute question appelant une action éducative plus large ou plus concertée
 - o informer ou aiguiller les parents vers les personnes ou les services de l'APEL susceptibles de répondre à leurs besoins d'informations spécifiques.
- Participer aux événements organisés par l'APEL ou à la mise en place d'actions spécifiques
- Faire le lien entre les parents, l'enseignant et les élèves délégués (s'il y en a) sur les questions touchant à la vie de la classe et ses projets (en organisant des points réguliers avec l'enseignant)
- Aider à l'organisation des sorties et activités périscolaires (pour trouver des accompagnateurs, etc.)
- Participer à la préparation de la réunion de classe avec l'enseignant en sollicitant et recueillant les questions des parents
- Représenter les parents aux 3 conseils de classe (le cas échéant) :
 - o avant le conseil de classe, solliciter et recueillir les questions ou les remarques des parents ; dans la mesure du possible, rencontrer également le professeur principal et les élèves délégués, de façon à en savoir davantage sur la situation de la classe
 - o pendant le conseil de classe, faire part des questions et remarques confiées par les parents ;
 - o après le conseil de classe, rédiger un compte-rendu à l'intention des parents, lequel est visé par le professeur principal

Engagements du parent correspondant

- Respecter la confidentialité des informations concernant les élèves ou leurs familles ;
- Être disponible ;
- Se montrer bienveillant à l'égard des personnes et des situations ;
- S'abstenir de toute polémique ;
- Être un élément de cohésion pour la communauté éducative.

Signature référent APEL / ou Président APEL

Signature parent-correspondant de classe